

Compte Rendu du CONSEIL Municipal du 22 octobre 2014

VILLE DE FLOURENS

Membres présents : Mme VIGNON,, M. HAHN, M. GRIGIS, Mme PINEL, Mme MERVILLE COMET, M. GODARD, M. JORDAN, M. PRADEL, Mme MUNICH, M.CHEVALLIER, Mme ALZAGA, M. CORTES, Mme CAMUS, Mme FAURE.

Membres Absents : M. MERVILLE a donné procuration à Mme MERVILLE-COMET, M. FOUCHOU-LAPEYRADE a donné procuration à M. CORTES, Mme FAGET a donné procuration à Mme VIGNON.

Membres excusés : Mlle BONATO, Mme BOURGEOIS.

Mme ALZAGA est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR session ordinaire

- Lecture et approbation du PV du 8 octobre 2014,
- Echange commune de Flourens/ Familisante Immobilier ou NIORT 94,
- Approbation d'affirmation du soutien de la commune de Flourens au Conseil Général de la Haute-Garonne et à son maintien par l'organisation territoriale,
- Approbation de la décision modificative pour l'acquisition des jeux pour enfants,
- Approbation de la décision modificative pour l'acquisition de matériel de fitness,
- Approbation de la décision modificative pour l'acquisition de matériel informatique,
- Approbation de la convention entre la commune de Flourens et la commune de Quint-Fonsegrives pour le prix littéraire décerné par les enfants scolarisés et/ou résidant sur la commune.

INFORMATIONS DIVERSES

- Achat de plantes à Arbres et paysages d'Autan.

I/Lecture du PV du 8 octobre 2014

Lecture de l'ordre du jour

1ère délibération : adoption de l'achat de quatre postes fixes à l'entreprise Soft Systems pour un montant de 3 739 euros HT

2ème délibération : participation au marché de Noël le samedi 13 et le dimanche 14 décembre 2014. Le prix de l'emplacement est de 20 euros par jour pour 2,40 m linéaires, et de 30 euros pour 3,60 m linéaires.

3ème délibération : Versement d'une subvention à l'ASL l'Orée du lac de 511 euros pour payer la taxe foncière du lotissement.

4ème délibération : Avenant au régime indemnitaire du personnel communal. Le montant annuel moyen des Indemnités forfaitaires pour un agent de maîtrise est de 469,66 euros avec un coefficient maximum de 3,74 et l'indemnité d'exercice de mission des préfectures auquel a droit cet agent est de 1 240 euros annuel avec un coefficient maximum d'1,65.

5ème délibération : création de trois postes d'ATSEM à temps non complet de 26 heures par semaine à compter du 1^{er} septembre 2014.

6^{ème} délibération : création d'un poste d'agent technique principal de deuxième classe à temps non complet de 26 heures par semaine à partir du 1^{er} septembre 2014 pour le service Enfance jeunesse.

M. CORTES indique qu'il manque la convention de mise à disposition du personnel communal, la DM des honoraires du notaire pour l'achat de la maison Ragout et la délibération pour les avantages en nature du personnel.

Après concertation, Mme VIGNON propose de reporter le vote du PV ?

A l'unanimité, il est décidé le report du vote.

On soumet au vote de PV du 1^{er} septembre qui avait été lu mais non voté.

Le PV est voté à l'unanimité.

II/Echange de terrain commune de Flourens/ Familisante Immobilier ou NIORT 94

Présentation de Mme VIGNON : le terrain étant placé exactement au même endroit et la surface étant identique, le domaine a considéré qu'un avis d'estimation financière n'était pas nécessaire. Nous allons délibérer ce soir, et les travaux pourront commencer en janvier 2015 pour le pavillon Alzheimer.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

M. CORTES : monsieur Fouchou s'abstient

Mme VIGNON : Je vous remercie.

Je tiens à préciser que ni les frais de notaire, ni les frais de géomètre ne sont à la charge de la commune. Tout est pris en charge par la société SCI et ORPEA qui est gestionnaire de la maison de retraite.

1 ABSTENTION

III/Approbation d'affirmation du soutien de la commune de Flourens au Conseil Général de la Haute-Garonne et son maintien par l'organisation territoriale

Présentation de Mme VIGNON :

L'idée est de soutenir l'existence dans le temps du Conseil général. Il est question que Toulouse métropole récupère la compétence des voiries départementales du Conseil général. Premièrement, s'il venait à disparaître, que deviendrait le personnel ? Deuxièmement, que deviendraient les petites communes qui ne sont pas intégrées à la communauté d'agglomération ?

Sachez que cette délibération a été prise par toutes les communes. Je voulais donc soumettre au vote le soutien au Conseil général dans son rôle social et son engagement. Avez-vous des questions ?

M. CORTES : Je suis surpris que ce genre de délibération soit prise par la commune. Cela implique que nous sommes tous d'accord pour maintenir le « mille feuille administratif » des collectivités territoriales. Il s'agit d'une vraie réflexion.

Mme VIGNON : je suis d'accord avec vous. Je me demande si cette question ne se pose pas un peu trop tôt.

M. CORTES : d'autant qu'il y a les cantonales qui s'appelleront « élections départementales » au mois de mars prochain. Le Conseil général n'a pas l'air d'être en difficulté là-dessus.

Mme VIGNON : pour l'instant non.

M. CORTES : je m'interroge sur notre niveau à émettre un avis là-dessus.

Mme VIGNON : je suis d'accord avec vous sur le fond. Moins il y aura de structure, mieux ce sera et plus on économisera d'argent.

M. CORTES : s'il y a des structures, il faut déterminer les compétences de manière précise.

Mme VIGNON : pour le moment, la position de Toulouse métropole n'est pas claire

M. CORTES : on réfléchit sur des suppositions...

Mme VIGNON : exactement. Ceci dit, ma réflexion a été la suivante : si toutes les communes ont affirmé leur soutien, pourquoi Flourens n'apporterait pas le sien ? Qu'en conclurait le Conseil Général ?

M. CORTES : cela amène à des réflexions sur les rapports avec le Conseil général (aide, subventions)

Mme VIGNON : c'est exactement ça. C'est une position un peu délicate.

M. CORTES : c'est le Conseil Général qui vous a proposé cette délibération ?

Mme VIGNON : c'est le Conseil Général qui a envoyé ce dossier.

M. CORTES : je pense que c'est un vrai débat, qu'on ne réglera pas ici.

Mme VIGNON : non on ne le réglera pas. Ceci dit, je rencontre Alain Fillola (conseiller général) pour savoir ce qu'on peut demander et faire pour notre commune. J'aurais peut-être l'occasion de parler avec lui de ce sujet.

M. CORTES : j'en ai déjà parlé avec lui. M. Fillola est tout à fait favorable à cette position là sachant qu'il est au Conseil Général. En tous cas, M. Fouchou s'abstient sur ce point.

Mme VIGNON : nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Madame Camus, monsieur Jordan et monsieur Fouchou. Je vous remercie.

3 ABSTENTIONS
AVIS FAVORABLE

IV/Approbation de la décision modificative pour l'acquisition des jeux pour enfants

Mme ABADIE : c'est une décision modificative qui permet d'ouvrir une opération.

Mme VIGNON : on avait prévu au départ un budget global de 12 000 euros, c'est pourquoi il faut créer des lignes comptables en fonction de ce qu'on achète (tables de ping-pong, Body Boomers, etc.)

Il s'agit des jeux pour enfant à Lalie Cisarol.

M. CORTES : On avait 12 000 euros en tout, mais là c'est beaucoup moins pour les jeux ?

Mme ABADIE : comme on demande une subvention, c'est une opération globale qu'on répartit sur les trois postes.

Mme VIGNON : de mémoire, il s'agit d'un montant de combien ?

Mme FAURE : 1219 euros HT.

Mme VIGNON : pour l'approbation de la décision modificative pour l'acquisition de ces jeux, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

VOTE À L'UNANIMITÉ
AVIS FAVORABLE

V/Approbation de la décision modificative pour l'acquisition de matériel de fitness

Mme VIGNON : il s'agit de l'acquisition des Body Boomers.

M. GRIGIS : pour un montant de 5 870 euros HT.

Mme VIGNON : d'ailleurs, nous avons reçu les appareils, ils sont arrivés aux ateliers. A ce propos, on pourra se poser la question ensemble de l'endroit idoine pour les placer.

M. GRIGIS : on en a parlé en commission. L'idée est de les placer entre les deux bras du lac. Il y a le sentier qui suit le bord du lac et celui qui est déjà une zone de fitness. Le principe est de les mettre sur un grand plat, une esplanade toute en herbe qui conviendrait très bien à l'installation des quatre appareils au même endroit pour faire une zone fitness de plein air. L'idée n'est pas de les mettre comme dans d'autres endroits le long des sentiers. Là, on a déjà une zone prédéterminée. Il y avait deux emplacements possibles, celui-ci étant le plus facile d'accès.

Mme CAMUS : Cela n'aurait pas été une solution envisageable du côté des jeux d'enfants au bord du lac ?

Mme VIGNON : c'est en plein soleil.

M. GRIGIS : alors que là, il y a des arbres autour. Que ce soit le matin ou l'après-midi, il y a toujours une possibilité d'avoir de l'ombre, sans l'humidité. Par ailleurs, cela aurait chargé la possibilité de proposer d'autres animations sur certaines périodes à côté des jeux d'enfants.

Mme VIGNON : Ceci dit, si cette opération de fitness plaît, on rachètera des appareils dans un an ou deux et on pourra les mettre ailleurs.

M. GRIGIS : on va voir ce que cela donne sur les deux années à venir en fonction de la fréquentation, on pourra ensuite développer.

Mme VIGNON : ça serait posé à quel moment ?

M. GRIGIS : C'est à voir avec monsieur Godard pour l'installation.

M. GODARD : il faut préparer, couler le béton...

Mme VIGNON : Et cela sera fait en régie.

Pour l'approbation de la décision modificative, qui est contre ? Qui s'abstient ?

M. CORTES : en toute logique, nous sommes contre la décision modificative puisque nous étions contre l'achat du matériel de fitness.

4 CONTRE
AVIS FAVORABLE

V/Approbation de la décision modificative pour l'acquisition de matériel informatique

Mme VIGNON : Approbation de la décision modificative pour l'acquisition de matériel informatique d'un montant de 3 739 euros HT. Je vous demande d'approuver cette décision modificative et la demande de subventions qui va avec.

Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

VOTE À L'UNANIMITÉ
AVIS FAVORABLE

VI/Approbation de la convention entre la commune de Flourens et la commune de Quint-Fonsegrives pour le prix littéraire décerné par les enfants scolarisés et/ou résidant sur la commune.

Présentation de Mme VIGNON : il s'agit de la reconduction d'une convention qui avait été établie par la municipalité précédente. L'idée est d'acheter plusieurs livres et les enfants votent pour en élire un. L'écrivain choisi vient faire une conférence pour expliquer son œuvre. Quint-Fonsegrives nous ayant sollicité, il me semblait logique de reconduire cette convention telle qu'elle avait été établie précédemment.

Pour 38 enfants, cela revient à 213,54 euros, le montant total de la commande étant de 411,73 euros. Nous participons pour la moitié.

Je vous invite à voter : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

VOTE A L'UNANIMITÉ
AVIS FAVORABLE

VI/ informations diverses

Présentation de M. Godard : il y aura 150 plants d'un an, d'environ 40 cm, avec le paillage qui fait 15m³. Ils seront plantés le long de la promenade du lac.

M. CORTES : sur la rive sud ?

M. GODARD : oui, du côté de l'ancienne pharmacie.

Mme VIGNON : quels types d'arbre y aura-t-il ?

M. GODARD : Il y aura plusieurs variétés : des cornouillers sanguins, de la viorne, du troène des bois, des fusains d'Europe, des lauriers thym, dix noisetiers, dix églantiers, deux alisiers, deux érables champêtres . Il y aura des persistants et des non persistants en fonction des endroits pour agrémenter l'environnement.

Mme VIGNON : cela ne risque pas de cacher la vue du lac ?

M. GODARD : non, parce que ce sont des arbustes. Au contraire, cela va créer un passage pour que les promeneurs suivent le chemin.

Mme VIGNON : d'accord. En fait c'est pour délimiter le chemin.

M. CORTES : ça part de la pharmacie jusqu'à la ville ?

Mme FAURE : Le long du sentier...

M. GODARD : ...et par endroit

Mme FAURE : pas toujours du même côté ?

M. GODARD : non, uniquement par endroit. On a fait appel à l'entreprise Arbres et paysages d'Autan.

Mme VIGNON : c'est pour sécuriser aussi peut-être ?

M.GODARD : non, c'est pour décorer, faire connaître les plantes.

Mme VIGNON : d'accord, ça me paraît très bien.

M. HAHN : il y a une diversité, pour les endroits qui sont un peu confinés...

M.GODARD : progressivement, on pourra garnir, mettre des arbres autour de ceux-là. On commence cette année par les arbustes et par la suite on complétera avec des arbres quand le lac sera complètement nettoyé.

Mme VIGNON : d'ailleurs, le comité consultatif «environnement développement durable » a participé.

M.GODARD : oui, il y a eu deux opérations les samedis 4 et 18 octobre. Nous avons enlevé trois camions d'ordure, des cannettes de bière, des pneus, un peu de tout. Il y a eu 13 personnes pour aider la première fois et une dizaine la seconde fois. Cela a facilité le nettoyage au plus près de l'eau.

Mme VIGNON : quand allez-vous recommencer ?

M.GODARD : Nous allons recommencer un nettoyage courant novembre, du côté où les chèvres sont passées afin de dégager les jeunes pousses d'acacias et autres. Pour dégager la vue, pour créer un sous-bois, que cela soit esthétique. Les chèvres ont déjà bien dégagé le terrain.

Mme MERVILLE : Où sont les chèvres actuellement ?

M.GODARD : Elles sont parties et reviendront au printemps du côté du Vivier. Cela nous permet d'avancer et de nettoyer beaucoup plus facilement. On va donc commencer avec le comité à nettoyer, après ce sont les ouvriers municipaux qui entretiendront.

Notre but est de redonner une vue pour les habitants en face du lac et on fera la même chose pour les personnes habitant du côté du Vivier. On souhaite garder un style sous-bois, il y a de très beaux arbres d'ailleurs, des chênes magnifiques que nous voudrions mettre en valeur.

Mme FAURE : en plus des arbres, il y a un devis animation, c'est avec les écoles ?

M.GODARD : oui avec les enfants.

Mme FAURE : ce sont des plantations ?

M.GODARD : ils viennent voir les plantations et reconnaître les végétaux pendant une journée pour observer comment on plante, comment on décore.

Mme FAURE : cela s'adresse à quelles classes ?

M.GODARD : aux primaires. Ça les intéressera j'en suis sûr.

M. CORTES : oui, nous l'avions fait également, c'était très plaisant.

M.GODARD : je pense que ça va les sensibiliser...

Mme VIGNON : on va donc clôturer ce conseil municipal.

M. GRIGIS : avant de terminer, est-ce qu'il serait possible de modifier sur le PV du 1er septembre le vote des Body Boomers si possible ?

Mme VIGNON : oui

M. GRIGIS : le 6 juin, cela avait été voté à l'unanimité donc c'est pour voir sur le conseil du premier septembre pour les archives parce que pour mémoire c'était à l'unanimité.

Mme VIGNON : le 1er septembre, pour les appareils de fitness en plein air : une voix contre de monsieur Fouchou et trois abstentions. Et le 6 juin, nous n'avions pas le montant.

M. CORTES : nous n'étions pas là.

Mme VIGNON : c'est à vérifier parce qu'il y a vos signatures sur le document.
Nous clôturons ce conseil.